

WorkSafeBC publie des directives propres à certains secteurs d'activité pour la prochaine phase du redémarrage

Foire aux questions

Que vient de publier WorkSafeBC aujourd'hui?

Chaque employeur doit assurer la santé et la sécurité de ses travailleurs, notamment en disposant d'un plan qui comporte l'évaluation du risque d'exposition à la COVID-19 du lieu de travail et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs.

Nous avons élaboré des ressources générales et des ressources propres aux secteurs d'activité, en consultation avec leurs intervenants et les représentants syndicaux, pour nous assurer qu'elles sont pratiques et compréhensibles pour les milieux de travail de chaque secteur.

En complément des protocoles pour certains secteurs, WorkSafeBC a également élaboré des ressources générales destinées à tous les milieux de travail.

Ces ressources comprennent notamment un modèle de plan de sécurité COVID-19, des affiches pour les lieux de travail, de l'information sur les pratiques de nettoyage et d'hygiène et des conseils pour sélectionner et utiliser des masques.

Pouvez-vous expliquer comment les entreprises doivent utiliser ces ressources?

Les employeurs doivent élaborer un plan de sécurité COVID-19 qui énonce les politiques, les lignes directrices et les procédures qu'ils ont mises en place dans le but de réduire le risque de transmettre la COVID-19.

WorkSafeBC a fourni des protocoles propres aux secteurs d'activité dans le but d'aider les employeurs à établir un plan efficace pour leur lieu de travail.

Chaque lieu de travail a ses propres particularités. Par conséquent, les employeurs pourront avoir besoin de mettre en œuvre des protocoles supplémentaires si ceux remis par WorkSafeBC n'écartent pas suffisamment les risques que pourraient courir les travailleurs.

Pourriez-vous me parler du guide relatif au plan de sécurité COVID-19?

Un modèle de plan de sécurité COVID-19 est présenté dans le site [Web worksafebc.com](http://web.worksafebc.com). Les employeurs y trouveront la marche à suivre en six étapes pour créer leur plan. Le modèle consiste en un fichier PDF à remplir qui peut être téléchargé.

Pourquoi certaines des lignes directrices propres à un secteur d'activité ne sont-elles pas encore terminées?

Quelques secteurs sont en attente de révisions et de renseignements supplémentaires. Ils seront publiés dans les prochains jours.

WorkSafeBC examinera-t-il et approuvera-t-il les plans de sécurité COVID-19 de toutes les entreprises avant leur réouverture?

Non, WorkSafeBC n'examinera ni n'approuvera les plans de sécurité COVID-19 des employeurs individuels, mais ces derniers devront fournir leur plan lors d'une inspection de WorkSafeBC.

Comment allez-vous vous assurer qu'une entreprise a un plan en place?

WorkSafeBC entamera une vérification et une inspection dans la semaine du 19 mai.

L'objectif de cette initiative d'inspection à l'échelle de la province est de s'assurer que les lieux de travail disposent d'un plan de sécurité COVID-19 et que ce dernier est mis en œuvre efficacement pour maintenir la sécurité des travailleurs.

WorkSafeBC a-t-il travaillé avec des groupes des secteurs d'activité pour développer ces plans?

Oui, WorkSafeBC a bénéficié d'une participation très réfléchie du Bureau provincial de la santé, et a travaillé avec de nombreuses associations industrielles qui ont fourni des commentaires pratiques et qui ont participé à l'élaboration de nos protocoles propres aux secteurs d'activité.

Certaines entreprises disent que vos directives arrivent trop tard pour qu'elles puissent ouvrir la semaine prochaine. Pourquoi avez-vous mis autant de temps?

Nous sympathisons certainement avec les entreprises qui ont été fermées et sont impatientes de reprendre leurs activités.

La directive propre aux secteurs d'activité a été élaborée en consultation avec les associations industrielles. Nous devons faire preuve de diligence et avoir la bonne documentation pour aider les employeurs adéquatement.

Plus important encore, tout employeur qui reprend ses activités doit prendre le temps de s'assurer qu'il protège la santé et la sécurité de ses travailleurs.

Pourriez-vous nous dire si le port de masque sera exigé dans les entreprises qui reprendront leurs activités?

La façon la plus efficace de prévenir la propagation de l'infection est de se laver les mains, de nettoyer, de désinfecter les zones de travail, de respecter l'éloignement physique et de faire en sorte que les travailleurs malades restent à la maison.

Les employeurs peuvent envisager le port de masques comme mesure de contrôle supplémentaire en combinaison avec les autres mesures.

Certaines associations industrielles peuvent recommander le port de masques comme moyen de protection pour les travailleurs ou comme mesure de santé publique.

Des conseils sur la sélection et l'utilisation des masques sont disponibles en ligne dans le site [worksafebc.com](https://www.worksafebc.com).

Que faire si un employé ne se sent pas en sécurité au travail? Que peut-il faire?

Les travailleurs de la Colombie-Britannique ont le droit de refuser un travail dangereux s'ils estiment qu'il présente un risque excessif.

Si le problème n'est pas réglé, il faut contacter WorkSafeBC. Un responsable de la prévention consultera les parties du lieu de travail pour déterminer s'il existe un risque excessif.

Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Vous trouverez des renseignements en ligne à : <https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation/faqs-returning-to-safe-operation>

Vous pouvez également composer le numéro de la ligne téléphonique d'information sur la prévention de WorkSafeBC : 1 888 621-7233.